



Droit au visa long séjour et titre de séjour

Par **atik**, le **13/11/2018** à **09:49**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

de nationalité marocaine, retraité, âgé de 65 ans, pension modeste à peu près 400 euros/mois, ma femme âgée de 60 ans sans ressources, aidés financièrement depuis 4 ans par nos enfants installés en France (dont deux naturalisés français), dans le pays parmi l'ensemble de nos enfants il ne reste que notre fille mariée qui vit à la charge de son mari. nous désirons moi et ma femme nous installer et vivre près de nos enfants et petits enfants en France.

mes questions:

1-pour l'assurance maladie j'ai une couverture maladie existante selon régime marocain, est-ce que je serai obligé d'avoir une autre assurance en France?

2-d'après ma situation quel type de visa je pourrai demander

-ascendants à charge de ressortissant français?

-ascendants non à charge de ressortissant français?

avec nos remerciements.

Par **amajuris**, le **13/11/2018** à **18:28**

bonjour,

au vu de vos ressources, il vous faut un visa d'ascendant à charges, ce qui implique que vos enfants devront subvenir à vos besoins.

il faudrait vous renseigner pour savoir si votre couverture maladie marocaine fonctionne en France, mais j'ai des doutes.

dans ce cas vous devrez prendre une assurance pour votre couverture maladie sinon, vos

frais médicaux seront à la charge de vos enfants.
salutations